

**Délibération 3.8**  
**Schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables**  
**2017/2020**

**Intervention de Jean-Paul LECOQ**

Encadrer la commande publique par des objectifs politiques, notamment dans le domaine social et environnemental, afin de préserver la faculté des collectivités à agir, la faculté à peser sur l'économie, la faculté à être utile pour l'emploi, cela me va très bien. Je n'ai pour ma part aucune contradiction à gérer sur ce terrain là.

Car à défaut de quoi, la commande publique est captée par les plus puissants, les plus forts, les plus gros. Ceux qui sont à la recherche permanente du profit optimal sans aucune autre considération sociétale, territoriale et humaine.

Le simple fait qu'une collectivité se dote d'un schéma au service des achats socialement responsables et qu'elle dise ainsi aux acteurs du marché : ici il n'y a pas que le critère du coût, donc celui de l'argent à se faire, qui est pris en compte pour choisir le fournisseur ou le prestataire, est par conséquent à valoriser.

Je me réjouis d'ailleurs que cette volonté et ce levier ne soient pas remis en cause par la nouvelle majorité, car nous sommes bien en présence d'une délibération profondément anti libérale... Félicitation !

Les 6 axes proposés à travers ce schéma, entre solidarité et exemplarité départementale, nous vont bien aussi, et plus particulièrement la nécessité d'accroître plus encore les clauses d'insertion, de favoriser toujours plus l'accès aux marchés publics pour les PME, d'encourager l'économie circulaire ou encore d'agir, à ce niveau là aussi, contre le réchauffement climatique.

En revanche, il semble manquer dans ces orientations un axe essentiel : celui de la lutte contre le dumping social largement encouragé par les directives européennes.

Garantir à tous les ouvriers, les salariés des entreprises sous marché public, la stricte application du droit du travail Français et notamment le niveau de rémunération et de protection sociale en vigueur dans notre pays me semble constituer l'une des priorités à afficher dans tous nos marchés publics.

Car si une entreprise décide pour décrocher un marché, de respecter les clauses d'insertion ou les considérations environnementales encadrées ici, mais que dans le même temps elle emploie des salariés exploités sur notre propre sol, je ne suis pas certain que notre politique départementale éthique gagnera en lisibilité et en efficacité.

Je ne propose évidemment pas de régler cette question de façon simpliste, voire populiste, comme l'ont décidé en pleine période électorale pour des raisons bassement électoralistes plusieurs présidents de Région de Droite, à travers cette clause si improprement baptisée Molière.

Imposer la maîtrise du Français sous couvert de considération de sécurité est bien hypocrite. Cela s'inscrit dans la droite lignée des mesures stigmatisantes prises à travers l'histoire contre les salariés, par des pouvoirs n'ayant pas le courage ou la volonté de s'en prendre à ceux qui organisent ces traficset qui en tirent des profits.

En revanche et sous le principe du « qui peut le plus peut le moins » ou du « qui n'est pas interdit est autorisé », nous pourrions fixer dans notre schéma une clause transversale imposant un système de bonus malus pour apprécier les offres et basé sur la situation salariale des personnes employées par le bénéficiaire pour appliquer le marché public.

La logique du moins disant, du moins cher, doit être remplacée par la logique du mieux disant social. Oui, une entreprise qui embauche ses salariés en CDI coûte plus cher qu'une autre qui fait appel de la main d'œuvre déplacée ou à l'intérim, mais son apport sociétal est bien plus important. Elle doit donc être favorisée.

Et que l'on ne vienne pas me dire que Bruxelles ou autre l'interdit, il y a toujours un moyen, lorsque l'on a la volonté, d'annoncer en toute transparence des critères sociaux ou sociétaux pour justifier un choix. La preuve nous le faisons bien dans le domaine de l'environnement ici. La preuve aussi avec cette fumeuse et malodorante clause Molière.

Et puis, la politique demain, cela ne doit plus consister à constater tout ce qui est impossible, elle doit surtout permettre de créer les conditions du possible.